

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

**DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION**

**EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION
D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

**CODE : 31 20 01 U 11 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances en technologie et en dessin technique ;
- ◆ de concevoir et de réaliser un bâti de meuble.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique des assemblages de base de la menuiserie,

au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ◆ caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ◆ respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

En bases du dessin technique et calculs professionnels,

- ◆ *en disposant du matériel nécessaire :*
 - ◆ lire les plans d'un meuble simple ;
 - ◆ en exécuter l'épure ;
 - ◆ en dresser les bordereaux ;
- ◆ établir le prix de revient d'une réalisation en opérant au moins deux choix différents (de variétés ou de débits).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Ouvrier menuiser : pratique des assemblages de base de la menuiserie – niveau 1 » code 31 11 08 U 11 D1 et « Bases du dessin et calculs professionnels » code N° 31 11 10 U 11 D1 classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	30
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	18
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	96
2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour un bâti de meuble simple,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage.

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction de bâtis de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ de citer les différentes normes dimensionnelles d'usage en ébénisterie ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines utilisées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ *à partir de documents*, d'identifier les défauts courants des bois sur pied et en boule (champignons, gerçures...) ;
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients et les modes d'utilisation des différentes colles à bois.

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation d'un bâti de meuble comportant quatre pieds droits, au moins un tiroir, une porte, une tablette, deux panneaux et un fond,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation du bâti de meuble ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir¹, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de nettoyer et de poncer les panneaux et les intérieurs du bâti de meuble ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage des différents éléments en utilisant les matériaux adéquats ;
- ◆ de vérifier l'équerrage les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'exécuter la maintenance courante des machines, outils et accessoires ;
- ◆ de mettre en ordre le poste de travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ d'exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ de réaliser un bâti de meuble et d'en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et le bâti réalisé,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation.

¹ Marquer les pièces

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.